

# Le débat public, une nouvelle facette de la décision ?

Débat entre Annie Sugier (IRSN, membre de la Commission EPR),  
Michel Colombier (IDDRI, membre de la Commission EPR),  
Yves Marignac (Wise Paris, conseiller auprès de la Commission EPR).

**Yves Marignac** - Nous sommes réunis pour essayer de dresser un premier bilan, en termes de contenu comme de méthode, des débats publics sur le nucléaire et plus particulièrement de celui consacré au réacteur EPR. Je vous propose de nous concentrer sur les enseignements en termes de méthode, notamment autour de l'accès à l'information.

Mais pour commencer, peut-être une question : sans revenir sur la situation particulière du projet EPR, inscrit dans une loi votée pendant la préparation du débat public, de nombreuses critiques ont pointé, y compris dans le débat sur les déchets, à propos d'une prise en compte insuffisante des avis du public dans les décisions postérieures au débat. L'articulation souhaitable entre le débat et la décision est-elle aujourd'hui suffisamment claire et suffisamment comprise ?

**Michel Colombier** - Le débat public a comme utilité de mettre le décideur en face d'un regard sur son projet différent de celui de ses propres experts ou d'une administration ou d'un certain nombre d'experts externes. C'est le regard d'une autre façon de construire une expertise sur ces questions-là, tout aussi compétente et légitime.

Cela dit, il est important que cela reste son rôle de décideur de dire, à un moment donné : sur tel point, je reste convaincu parce que m'ont dit mes experts, et je pense que le public n'a pas pris conscience de tel aspect, ou, au contraire, sur tel point mes experts n'avaient pas saisi tel enjeu, le débat public a bien montré la nécessité de l'intégrer. Mais il me semble sain qu'il y ait encore des décideurs qui soient capables de ne pas forcément aller où le public les emmène. D'autant que dans un débat public on ne fait pas voter les gens pour avoir un avis majoritaire !

**Annie Sugier** - Et d'ailleurs, on ne sait pas où est la majorité, et même on ne cherche pas à savoir où elle est. L'intérêt du débat public, c'est bien de faire émerger les divergences...

**M.C.** - Oui, ce n'est pas forcément d'entendre l'avis de la majorité, c'est de voir des regards différents. Et

l'innovation dans la société n'est pas nécessairement du côté de la majorité non plus. Donc, concevoir cet exercice comme la traduction dans une décision de l'avis de la majorité, c'est vraiment l'antithèse même du débat public. Avec une telle conception, si le débat public est une façon de substituer au choix des élus un choix direct de la majorité du grand public, on donne raison aux parlementaires qui refusent le débat public. À l'inverse, il est choquant d'entendre des parlementaires remettre en cause le débat public en laissant entendre que l'avis du public n'a pas d'importance.

**Y.M.** - Il y a quand même un équilibre à trouver entre les deux, en relation avec une autre façon d'aborder cette question, formulée par certaines associations : celles qui ont cru que c'était utile de participer à ces débats se sont-elles faites « avoir » ou non ? La réponse tient justement dans l'articulation qui existe, et son niveau de formalisation, entre les contenus du débat, l'ouverture et la richesse qu'il apporte, et les décisions qui en sont tirées. Je suis entièrement d'accord sur le fait que le débat public n'est pas de la démocratie directe, mais la confiance et l'intérêt du public dans la procédure sont conditionnés par le fait qu'il soit entendu.

**M.C.** - Tout à fait. Il ne faut ni considérer que le décideur est tenu par l'expression de la majorité dans l'espace de débat public, ni qu'il peut n'en tenir aucun compte, que c'est en quelque sorte juste pour lui un mauvais moment à passer. Autrement dit, le décideur peut prendre une certaine distance vis-à-vis des avis exprimés dans le débat, mais il doit être capable de l'expliquer, de la justifier, et il doit l'assumer, y compris dans les conséquences de ce choix. Ne pas lui laisser cette latitude, c'est tuer l'essence même de l'intérêt du débat public, qui est d'ajouter une nouvelle facette à la prise de décision, et non pas de s'y substituer.

Cela dit, dans le cas du débat EPR, la situation était plus complexe car il y avait une ambiguïté forte sur

la nature même de la décision : était-ce une décision de l'État ou une décision d'EDF ?

**A.S.** - On tombe là en plein dans la problématique du dossier EPR, où tous les acteurs sont liés. Pour revenir à la question : on peut en effet penser que toute la bataille qu'il y a eue, à l'occasion de ces débats publics, sur l'accès à l'information, a créé la fenêtre pour faire passer, sous sa forme, la loi sur la transparence, qui semblait pourtant enterrée. Ainsi l'autorité de sûreté nucléaire a obtenu in extremis son indépendance du politique, malgré toutes les critiques adressées à cette loi : je ne sais pas si on peut considérer cela comme un résultat du débat public.

**Y.M.** - C'est une question que se posent incontestablement certains acteurs associatifs, et sous un angle différent, certains experts indépendants : un débat public réussi sur un dossier aussi potentiellement conflictuel ne dessert-il pas finalement les intérêts des acteurs qui contestent le projet ? En effet, en déminant les confrontations, les peurs du public, etc., le débat a un effet démobilisateur pour la suite, et une décision conforme au projet initial passe finalement plus facilement : ainsi les associations contestataires n'ont pas mobilisé l'opinion lors du débat parlementaire de la loi sur la gestion des déchets.

**A.S.** - C'est vrai pour toutes les expériences qu'on vit à travers la mise en place d'une expertise pluraliste... Soit on est dans la contestation stérile, et c'est vrai que l'opposition à laquelle elle conduit facilite la mobilisation, soit on développe des procédures pour examiner les points conflictuels. Mais ceci peut aussi permettre aux associatifs, en accédant à davantage d'information, de mieux étayer leur critique.

**M.C.** - La contestation est sans doute nécessaire, elle est importante, comme marqueur à un moment donné. Mais on voit quand même aussi que s'enfermer dans une attitude de contestation pure n'a pas, sauf dans très peu de cas, d'influence sur la décision : au vu de l'histoire du programme nucléaire français, quel que soit l'avis qu'on peut avoir sur ce programme, la contestation apparaît aussi comme une forme d'échec. En fait, son utilité, comme celle d'une participation au débat, ne se mesure pas en termes de « se fait, se fait pas ».

**A.S.** - Ça, c'est un premier argument, mais il y en a un deuxième : c'est qu'on est dans un système démocratique, et non pas dans une dictature, même s'il existe un lobby très puissant. Et moi, je continue à penser qu'un système démocratique, il faut chercher à le faire fonctionner. C'est beaucoup plus fatigant, ça implique de passer par le contenu des dossiers. Mais soit on s'enferme dans une opposition stérile, soit on est dans une approche plus intelligente, qui consiste à mettre en partage le maximum d'information technique pour mettre en évidence les vrais points faibles en termes de choix.

**M.C.** - On tombe ici sur une autre question, qui n'est pas « contester ou débattre », mais « comment débattre » : est-ce que le cadre proposé par le débat public est le bon cadre de débat ? Ainsi certaines associations, comme Global Chance, ne s'inscrivent

pas dans une logique de contestation, mais d'organisation du débat dans la société : l'outil que représente le débat public est-il de nature à augmenter l'intelligence du débat, à lui permettre de toucher de nouveaux publics, ou bien au contraire un piège pour ceux qui étaient dans l'idée du débat ?

**A.S.** - Oui, il faut se poser cette question, et la réponse est, elle aussi, nuancée. Ainsi, les débats publics se sont avérés un levier important pour soulever une question, annexe du point de vue du contenu technique mais centrale dans le dossier nucléaire, qui est la question de la « transparence ». Jamais la question n'avait pu être posée de cette façon-là, jamais on n'avait eu les enquêtes qu'on a eues, au niveau international notamment. Tout à coup, on avait la légitimité pour aller en Finlande, en Angleterre, trouver les bons interlocuteurs et dire « dans le cadre du débat public, on veut comprendre comment ça se passe chez vous ». On a amené les administrations à une table de discussion sur le sujet. On a obtenu un principe d'accessibilité au rapport préliminaire de sûreté. Et EDF est en train de travailler pour revoir sa méthodologie, sur ce qui est public ou non dans un rapport préliminaire de sûreté.

Donc, il y a tout de même un avant et un après débat public sur la question de la transparence. Qui peut aussi bien s'éteindre si on ne continue pas – c'est par exemple le sens de la lettre que nous avons adressée par la suite aux ministres, et du rendez-vous avec le Haut Comité pour la transparence sur lequel elle devrait déboucher. Naturellement, comme toujours, tout peut ne servir à rien si on s'arrête. Mais ça a donné une certaine impulsion à un moment donné, et en ce sens ça a été utile.

Sur le contenu technique, on se rend compte des limites du débat public. C'est peut-être lié à des choix d'organisation du débat sur l'EPR, mais on n'a pas vraiment eu de débat technique, ni sur la sûreté ni sur d'autres problématiques, dans le cadre de ce débat. Et je ne suis pas sûre, par exemple, que faire des journées entières aurait permis d'aller plus loin. Mais ce qu'avait fait Claude Birraux pour l'Office parlementaire, dans ses auditions à l'Assemblée nationale, était beaucoup plus riche en terme de contenu. J'ai donc ressenti de fortes limitations dans le débat public pour aborder les problématiques techniques.

**M.C.** - C'est vrai. Mais on a aussi vu, dans les deux journées organisées à Paris à la fin de la préparation du débat, qui justement n'étaient pas encore dans la phase de débat public, qu'on pouvait discuter et apprendre énormément de choses sur le fond.

Reste que tout le monde n'est peut-être pas d'avis qu'un des rôles du débat public est de progresser sur le fond. Il me semble que dans un domaine comme le nucléaire, où une partie des controverses provient du fait même que la maîtrise des éléments techniques, donc du fond, n'est pas partagée, ça fait partie du cahier des charges. On n'est pas uniquement dans la confrontation d'intérêts : il y a tout simplement une question de partage initial de la connaissance, accompagnée de doutes sur le fait que cette connaissance soit effectivement « mise sur la table ». Mais, bien

évidemment, le problème n'est pas uniquement de progresser sur ces éléments, il s'agit bien de les mettre en débat avec un public, en sortant d'un petit sacro-saint cercle d'initiés. Et il y a peut-être une sous-estimation de ce volet de la part des associations – je ne dis pas que le débat a fonctionné de ce point de vue-là, mais qu'il devrait être capable de le faire.

**Y.M.** - Si on reste pour l'instant sur le fond : en quoi, si le débat public n'est pas la forme adaptée pour aborder le fond de problématiques techniques, le débat sur l'EPR a-t-il permis d'avancer sur le fond ?

**M.C.** - Il y a de ce point de vue deux choses qui m'ont surpris. La première, c'est la mise en perspective opérée par le débat, y compris sur les sujets que je croyais le mieux connaître. Ainsi, j'ai eu l'impression qu'on touchait, à la fin du débat – mais alors à quelques-uns – une compréhension très différente de celle qu'on pouvait avoir au départ de la façon dont la question se posait réellement. Et celle-ci éclairait le dossier présenté par EDF : derrière les éléments un peu simplistes, les artifices, ce dossier développait une stratégie montrant une cohérence intéressante. On a pu sortir des postures du début, entre le discours peu crédible des partisans de l'EPR expliquant en quoi ce projet « tombait bien » sur tous les plans, et le discours anti-nucléaire général des opposants. Pour arriver, par une mécanique difficile à identifier, à une vision plus épurée du dossier où apparaissaient clairement les véritables éléments de discussion. Paradoxalement, on a alors buté sur des éléments de l'ordre des choix d'un acteur privé, qui renvoyaient à des questions de politique publique vis-à-vis de ces choix privés, alors que ce n'était pas cela qui avait été mis en débat.

Et la deuxième chose qui m'a étonné, c'est que, contrairement à l'habitude de débats figés sur le nucléaire, dans cette dynamique, les gens avaient manifestement envie de se convaincre mutuellement. C'était vrai au début au moins, même si ça n'a pas marché longtemps, peut-être que tout le monde s'est fait un peu peur, et on est vite tombé sur un os.

Au-delà de ces constats, peut-on vraiment mettre en débat public une question aussi complexe que celle-là avec les outils dont nous disposons ? On arrive manifestement à la conclusion que non. Mais il reste qu'on a mis des acteurs en situation de débattre devant du public, et que manifestement ils n'avaient pas alors le même comportement que quand ils débattaient devant des experts. Ça, c'était intéressant.

**Y.M.** - On peut rapprocher cette réflexion d'un enseignement tiré par Benjamin Dessus du débat sur les déchets : celui-ci est passé par toute une série de discussions techniques pour aboutir à une façon d'envisager les choix qui n'est plus du tout de nature technique, mais de nature éthique ou politique, et qui devient du coup tout à fait accessible au public.

Effectivement, le débat EPR n'est sans doute pas parvenu au même point. Est-ce vraiment lié à une limite du dispositif par rapport au sujet soumis au débat ? Je crois qu'il faut aussi tenir compte d'explications liées au contexte, en particulier sur le problème de l'accès

à l'information, qui aurait émergé de toute façon mais qui a émergé d'une façon qui n'était plus gérable dans le dispositif classique du débat public.

Ainsi, lors des deux journées « techniques » clôturant la préparation du débat – journées dont on peut d'ailleurs se demander s'il était pertinent qu'elles ne soient pas publiques –, la question de la politique industrielle, déjà esquissée dans le Cahier collectif d'acteurs, a été clairement posée. Des intervenants ont expliqué que faire l'EPR n'était peut-être pas la seule voie possible pour préserver les compétences nucléaires et pour préparer un éventuel renouvellement du parc. L'un d'eux a même proposé clairement de réunir un groupe d'experts pour comparer les risques industriels liés aux différentes stratégies envisageables. On a bien senti à ce moment-là qu'il y avait un vrai sujet de débat.

**A.S.** - Ces deux journées ont effectivement été cruciales dans la compréhension des différents enjeux liés au projet dont nous devons organiser la mise en débat.

**Y.M.** - Oui, mais dans le même temps, la discussion se centrait beaucoup sur des questions énergétiques, qui ont par la suite été récurrentes et qui ont justifié, suite notamment aux questionnements de négaWatt, la mise en place d'un groupe de travail et un effort particulier. Et puis, la question de l'accès à l'information a surgi, justifiant elle aussi un groupe de travail et un effort particulier. Si bien que, probablement aussi par limite de capacité des uns et des autres, la question industrielle est passée au second plan. Alors même, mais cela n'est réapparu clairement qu'à la fin du débat, que c'est bien elle qui structurerait le dossier présenté par EDF.

**M.C.** - C'est pour moi un peu plus complexe. C'est lié en partie en partie à ce que l'on a évoqué : il y a effectivement derrière la complexité technique un certain nombre de choix accessibles au grand public, de questions dont il peut s'emparer. Mais la question est : comment formule-t-on ces questions ? Or, sur des sujets aussi complexes, cette formulation des questions est un processus relativement long. Et si le débat public s'engage sur des questions mal formulées, soit il est stérile, soit il est dangereux, c'est-à-dire qu'il peut aboutir à n'importe quoi.

La façon dont vont être formulées les questions me semble donc faire partie intrinsèque de la mission de mise en débat public d'un dossier comme celui-là. Mais ce n'est pas quelque chose qu'une commission peut décréter. Cette formulation passe forcément par une phase de débat interne, à la fois dans les cercles du maître d'ouvrage et dans les lieux de contestation qui ont des capacités techniques. En quelque sorte, une forme de maturation par ces corps intermédiaires est nécessaire.

Sans elle, le débat s'engage comme une « bataille » de gens figés sur d'anciennes positions. Il faut non seulement faire émerger ces nouvelles formulations mais permettre à chacun des acteurs de les digérer, de s'interroger sur ce qu'elles modifient ou non de ses positions. Au final, mon constat, c'est juste que ce proces-

sus-là, indispensable, n'est pas possible dans les quatre mois de préparation tels qu'ils sont traditionnellement organisés dans le débat public.

Et c'est vraiment une question de temps : si on reprend le cas des deux journées techniques, dont je pense d'ailleurs qu'elles pouvaient se tenir devant le public, on voit bien que les tenir quinze jours plus tard, dans la phase publique du débat, n'aurait rien résolu.

**A.S.** - Non seulement ça n'aurait pas réglé le problème que nous discutons, mais même, il était fort possible que les experts soient moins clairs ou moins explicites devant le public. Certains avaient déjà des réticences à s'exprimer dans ce cercle fermé. Du reste, on n'a pas revu dans le débat certains experts qui ont dit des choses très tranchées pendant ces deux jours. Je voudrais compléter cette analyse sur la formulation des choix. Tout d'abord, j'ai appris personnellement énormément de choses au cours de ce débat, concernant en particulier les aspects énergétiques, ce qui prouve le côté un peu myope, centré sur l'objet technique, que l'on peut développer quand on travaille dans le nucléaire.

Mais ce qui est bien apparu dans la préparation du débat, c'est le fait que la vraie décision n'interviendrait que plus tard. On est bien, en effet, sur un problème de politique industrielle. Et un certain nombre de rapports existants, comme celui de Claude Birraux que j'évoquais tout à l'heure, ont bien posé ce problème. On y comprend comment les Allemands et les Français ont enclenché une réflexion commune sur le réacteur du futur, posé le débat entre un modèle en rupture (génération IV) ou évolutionnaire (EPR), comment les industriels des deux pays, face à une perspective d'arrêt des commandes, ont poussé leurs gouvernements à unir leurs efforts, etc. Au total, on arrive à un objet technique, le projet EPR, qui se présente au débat public avec déjà dix ans de débat derrière lui.

Dans le même temps, donc, la vraie décision, de généraliser ou non ce modèle, n'aura lieu que plus tard. On voit bien d'ailleurs que poursuivre le projet EPR n'arrête pas les efforts sur la génération IV. Ainsi, en somme, tout ce qu'on a pu rassembler comme éléments de compréhension des enjeux dans le cadre de ce débat public, et en particulier au cours de ces deux journées non publiques, c'est quelque chose qui devrait servir dans dix ans, quand aura lieu la vraie décision.

**M.C.** - Il faut rapprocher cette question de celles qui se rattachaient au débat énergétique, sur des décisions déjà prises ou à venir. Ce n'est pas ça qui était théoriquement en débat, par contre on a eu besoin d'y revenir. Ces décisions-là relèvent de l'État. La décision de politique industrielle de faire avec les Allemands une machine qui s'appelle l'EPR, un outil de production, renvoie plutôt à Areva. Or, on avait dans le cadre du débat un interlocuteur différent, EDF, et la question était bien la politique industrielle d'EDF, avec à mon avis deux volets : l'utilité pour EDF, et les conséquences sur le reste, de faire cet investissement-là.

Nous voulions prendre le dossier pour ce qu'il était : c'est donc bien cette question-là que nous devons poser. Ce n'étaient pas des questions de politique énergétique : soit le débat apparaissait comme déjà tranché, soit il était reporté à plus tard, mais dans les deux cas il disparaissait. Ni des questions sur l'objet EPR en soi, et le fait d'être pour ou d'être contre comme objet. Certains pouvaient décider de s'emparer de ces questions, de les discuter, mais ce n'est pas celles-là qui étaient posées.

Dans le même temps, cette question centrale était difficile à discuter. Il s'agit d'une décision très industrielle, interne à un acteur privé, EDF, légitime d'une certaine manière à dire : cette décision ne regarde que moi, et ma stratégie pour rester l'acteur industriel que je suis. Mais c'est une décision qui soulève de nombreuses questions publiques, liées au regard que peut porter la puissance publique sur cette stratégie. Quelles sont les répercussions publiques de cette décision de nature privée, et comment se positionnent les acteurs publics par rapport aux conséquences de cet investissement ? On n'a pas vraiment eu de discussion sur cette question posée, tirés en permanence par les acteurs du débat vers des questions d'une autre nature.

**A.S.** - Avec le recul, effectivement, c'est comme ceci que se posait la question. C'est-à-dire, au fond – et c'était EDF, d'ailleurs, qui nous posait la question –, est-ce que EDF a raison, sous prétexte qu'il faut conserver l'option nucléaire ouverte, au lieu d'attendre d'y voir plus clair sur la Génération IV, de choisir EPR et de faire un EPR à Flamanville. Et c'est une vraie question.

**Y.M.** - Mais, du point de vue du débat public, c'était très difficile à aborder comme question, puisque la seule légitimité du public à discuter cette question portait sur les éventuelles conséquences en termes environnementaux, économiques, sociaux de ce choix, mais sans pouvoir discuter la rationalité interne à EDF du choix lui-même. C'est d'ailleurs une rupture avec la culture historique : EDF devenant un opérateur privé, il n'a plus les mêmes comptes à rendre sur sa politique industrielle. Ainsi, paradoxalement, la rationalité industrielle d'EDF se présentait pour la première fois au débat public alors même que pour la première fois elle n'était plus une chose publique.

**M.C.** - Il a quand même besoin, comme c'était le cas, de confirmer qu'il est en accord avec le cadre gouvernemental qu'on lui donne, c'est tout. Mais de par le dispositif du débat, son périmètre n'incluait pas les responsabilités des pouvoirs publics sur ce plan.

**A.S.** - Peut-être que de ce point de vue nous aurions pu, en tant que Commission particulière du débat public, aborder le débat différemment en le focalisant davantage sur EDF et Flamanville – ce qui aurait été du reste moins fatigant. Il y a EDF qui a un projet sur Flamanville et on se pose deux questions : est-ce que c'est bien raisonnable pour EDF et quelles sont les conséquences au niveau local et national ?

**M.C.** - Mais c'est bien ce débat qu'on a posé depuis le début. On l'a bien dit : on ne peut pas discuter du projet EPR à Flamanville simplement comme d'un projet de proximité, dont on regarde les conséquences pour les riverains. Il faut bien comprendre la logique de cet investissement dans la stratégie d'EDF, et pour la comprendre il faut resituer cet investissement dans la situation de la France. Tout en étant clairs, en interne, sur le fait qu'on n'était pas là pour refaire le débat Fontaine. EDF, d'ailleurs, avait bien constitué un dossier de ce type-là, qui ne portait pas uniquement sur des aspects de proximité, mais développait bien une explication de ce projet dans un contexte de stratégie énergétique et de stratégie industrielle. En face de cela, on abordait quand même ce débat dans un contexte de vingt ans de non-débat, d'un débat énergétique qui, pour beaucoup, n'avait pas vraiment eu lieu, les laissant frustrés. Et puis, la nature de la question posée : dans un débat sur une ligne de TGV, les gens ne remettent pas nécessairement en cause le bien fondé du TGV, mais s'agissant d'un projet nucléaire... On peut en tant que commission fixer un périmètre du débat, mais on ne peut pas imposer ce périmètre !

**Y.M.** - Une des façons d'aborder le volet énergétique qui a émergé dans le débat était la question des mécanismes d'éviction – même si le public n'employait pas ce terme. C'est-à-dire, en quoi faire l'EPR était compatible ou non avec d'autres objectifs affichés de la politique énergétique ? Par rapport à l'objet EPR, c'était une question complètement légitime, sur les conséquences pour le public de la question. Mais le dispositif du débat posait alors un problème, dans la mesure où ça n'était pas à EDF de répondre. EDF présentait un projet EPR, inscrit dans une loi. Cette même loi disait : « faire un EPR, faire de la maîtrise de l'énergie, faire des renouvelables, tout ça c'est compatible », et une bonne partie du public doutait de cette affirmation. Mais ce n'était pas à EDF d'argumenter sur cette compatibilité, et faute du bon interlocuteur, il était difficile de mettre cette question en débat devant le public.

**A.S.** - Mais ça, EDF l'a senti. Et c'est parce que ça a été un argument fort du public, qu'EDF s'est engagé à dépenser autant en faveur des énergies renouvelables que dans son projet EPR.

**M.C.** - C'est bien là qu'est la difficulté. Quand EDF répond cela, indépendamment des discussions qu'on a vues sur le fait que cet investissement se fasse en Europe et pas tout en France, c'est bien en tant qu'investisseur. Mais EDF investit comme il veut en tant qu'opérateur. Une fois de plus on n'est pas sur les bonnes questions aux bonnes personnes.

La question est posée en fait aux responsables publics, au gouvernement, aux parlementaires qui ont fixé ces orientations dans la loi. Le public, voyant un électricien dominant qui va construire un outil de production majeur dans le paysage électrique, exprime sa crainte que cela conduise, comme par le passé, à abandonner les efforts sur le reste, dont on lui dit par ailleurs qu'ils sont importants pour préparer

l'avenir. Or ce n'est pas la responsabilité d'EDF, devenu un acteur industriel comme un autre, d'assurer cet équilibre au niveau du pays. Cette question est posée à d'autres.

Dans ce débat toujours en faux-semblant, EDF a finalement tenu son rôle, et dit à peu près les choses qu'il avait à dire. Mais c'est ceux qui auraient dû être questionnés qui n'étaient pas là. Comment résoudre ce problème ? Il aurait été nécessaire, en toute rigueur, d'avoir comme pour la gestion des déchets, un débat public sur les orientations de politique énergétique pour préparer la loi, rôle que le débat Fontaine n'a pas joué sur le fond. Le dossier du débat public sur le projet EPR à Flamanville aurait été totalement différent, beaucoup plus limité, mais aussi beaucoup plus sur les sujets techniques nucléaires, si la loi d'orientation avait fait l'objet d'un débat public au vrai sens du terme.

**A.S.** - Cela nous ramène à la discussion sur l'articulation de ce débat avec un ensemble de décisions. Il y a de ce point de vue un point très important à discuter, à propos de l'outil débat public lui-même. Le débat public comporte en gros quatre mois de préparation, et quatre mois de débat proprement dit. La commission se trouve alors, dans la fièvre de la fin du débat public, à gérer à la fois les dernières réunions et la rédaction du compte rendu du débat, sans le moindre recul. Et dès le débat terminé, elle disparaît. Or le suivi est important : ainsi, quand on s'est trouvés avec les conclusions de ce groupe de travail sur la transparence et qu'on a jugé important d'en saisir les ministres, on n'existait plus, on ne pouvait même plus signer une lettre en tant que commission du débat public. Il manque donc clairement quatre mois, ou peut-être deux mois au moins, pour assurer le suivi après le débat. Ce manque de suivi se traduit aussi dans la mauvaise diffusion des rapports produits par la commission. A l'IRSN, ils ont reçu un tas de rapports, ils les ont mis dans un coin, ça a été un peu partout pareil. C'est quelque chose qui coûte très cher, mais sans aucune efficacité. Quant à savoir ce que les gens ont retenu, ont compris des différents éléments de ce débat, c'est une autre histoire...

**Y.M.** - On touche aussi là peut-être une autre question, qu'on a évoquée tout à l'heure, sur l'envie ou non des uns et des autres de débattre au fond. Il y a peut-être un certain confort de multiples acteurs de chaque côté à ne pas s'approprier les résultats, qui combiné à l'absence de suivi, fait qu'effectivement tout ça peut rester lettre morte.

**A.S.** - Oui. Mais on peut au moins se donner les moyens du suivi. Or c'est tout le contraire : du jour au lendemain les locaux n'existent plus, le secrétaire général et l'assistante quittent leurs fonctions, au moment où justement il y a un énorme coup de collier à donner pour finir le travail. Sans un minimum de stabilité et de confort professionnel, les tensions liées à cette période sont multipliées. On peut dire que tout était construit pour qu'il n'y ait pas un minimum de suivi du travail accompli. Et je suis admirative du fait que nous soyons arrivés à produire les rapports que nous avons faits dans ces conditions.

**M.C.** - C'est un changement de la vision du débat public. Jusque-là, ces débats n'étaient clairement pas conçus comme des dossiers avec suivi : le processus était centré sur un rôle d'animation et de médiation qui peut effectivement prendre un temps de quatre mois, et dont on rend simplement compte à l'issue de cette période.

C'est bien parce qu'on change un peu de nature de débat, avec ce que ça peut induire dans le rôle d'une commission ou la façon dont les acteurs peuvent être impliqués, que ce type de question se pose différemment. Et on voyait bien que de ce point de vue-là, la relation entre CPDP et CNDP n'était pas mature. Que ce soit dans la façon d'aborder un débat aussi compliqué, où il faut à peu près tout inventer car il n'y a rien, ou lorsque des difficultés inévitables surgissent, on a souvent fait preuve de chaque côté d'amateurisme dans la façon de gérer les choses. Autrement dit, ces institutions ont montré une vraie limite, bien au-delà des questions de personnes, dans leur capacité à traiter des dossiers de cette nature.

Dans ces dossiers, comme je l'ai déjà dit, la question de la continuité se pose de façon nouvelle. En particulier la phase d'instruction, de construction de la mise en débat, et la phase de débat public proprement dit devraient être séparées, avec un temps, au milieu, de maturation par des corps intermédiaires. Et ce n'est pas grave si cela conduit à des débats plus longs, probablement autour d'une bonne année de procédure.

**A.S.** - Avec la nécessité, derrière, de bien valoriser les documents issus du débat, qui éclairent quand même bien tout ce qui entoure cet objet EPR, auprès de multiples acteurs, à commencer par les CLI. Notamment dans la mesure où le processus se poursuit après le débat public : ainsi l'enquête publique a eu lieu...

**M.C.** - On peut d'ailleurs se pencher sur la place occupée dans cette enquête publique par les documents du débat, depuis le dossier du maître d'ouvrage et les cahiers d'acteurs jusqu'aux conclusions. J'ai l'impression que, malgré le rôle de relais que peuvent avoir de nombreux acteurs entre les deux procédures, le travail du débat public est rangé dans un coin au lieu de nourrir l'enquête publique. C'est bizarre que cette continuité ne soit pas organisée.

On pourrait par exemple imaginer que la loi donne la responsabilité au maître d'ouvrage, de porter à la connaissance du public de proximité, dans le cadre de l'enquête publique, l'ensemble des éléments issus du débat public. Si on interprète de manière très restrictive le fait que les résultats du débat public ont comme fonction d'éclairer la décision du maître d'ouvrage, alors tout ce qu'il n'en retient pas dans l'explication de sa décision peut disparaître. Mais je préfère penser que ça fait partie d'un historique qui doit rester dans l'avenir de la question qui est posée, qui doit être disponible pour l'ensemble du public. C'est d'ailleurs le sens de la conservation des archives du débat sur le site internet.

**Y.M.** - Il n'y a effectivement pas, ou très peu, de lien construit entre les deux procédures. On peut ajouter

que, dans ce cas particulier, les acteurs de la contestation n'ont pas plus joué ce rôle que les acteurs institutionnels, puisqu'après avoir quitté le débat public ils ont boycotté l'enquête publique.

Pour se recentrer sur le débat public sur l'EPR, ce point de rupture avec les acteurs associatifs soulève une question majeure : quel a été l'impact de cette sortie des associations sur la phase publique du débat ? En particulier, était-il possible d'imaginer, si elles étaient restées, une forme de débat avec le public plus proche de ce que la commission souhaitait initialement mettre en place ?

**A.S.** - Il faut d'abord dire qu'il y avait tout de même eu une bonne phase de préparation avec le cahier collectif d'acteurs. Sans ce coup de Trafalgar du départ de certaines associations, on aurait tout de même pu tenir les réunions et les organiser plus tranquillement. C'est peut-être un rêve, mais j'ai tout de même le sentiment qu'on avait les acteurs, on avait les thèmes, pour planifier mieux notre travail. Sans être la seule explication de notre difficulté à organiser la masse de réunions que l'on avait à faire, ce départ a été un élément perturbateur majeur.

**M.C.** - Ça a joué un rôle essentiel dans la capacité à mobiliser des corps intermédiaires hors du nucléaire. L'objectif qu'on pouvait avoir dans un débat public de ce type n'était pas d'atteindre le grand public comme tel, mais de le toucher à travers un certain nombre de relais locaux, par des corps intermédiaires, des associations, etc., qui ne travaillent pas habituellement sur le nucléaire, mais qui pour une raison ou une autre, pouvaient se sentir concernés quand même par un débat citoyen sur ce thème. Or, pour ces acteurs, la position des ONG nationales investies dans ces domaines du nucléaire et de l'énergie est fondamentale dans le jugement qu'ils se font de l'utilité de s'investir ou non dans le débat. De ce point de vue, leur sortie a constitué une vraie fracture, que ne pouvait compenser le retour d'associations d'expertise, comme Global Chance ou d'autres.

**A.S.** - La contrepartie, ça a été de pouvoir se raccrocher à un vrai problème, celui de la « transparence ». Ce n'est pas un hasard qu'on ait dérapé et que les opposants soient partis sur cette question de la transparence. Et c'est vrai que, comme c'était un vrai problème, le débat a malgré tout marqué l'opinion, comme on l'a vu à travers les enquêtes qu'on a pu mener.

C'est assez difficile de faire le bilan au total, entre le handicap que cette rupture a effectivement créé par rapport à tous les corps intermédiaires, et en même temps sa traduction dans le traitement fort d'un vrai sujet. C'était d'ailleurs à la fois un vrai et un faux sujet, car indéniablement sur la question de la transparence il y avait deux sujets : la question du secret défense et la question du secret industriel. Or sur le secret industriel, le débat avait déjà émergé et on avait commencé à trouver des outils pour essayer de le traiter (voir encadré page 31).

## La sûreté de l'EPR

Le seul document officiel disponible sur ce sujet est la note d'information sur la «Prise de position du gouvernement concernant les options de sûreté du projet de réacteur EPR», en date du 5 octobre 2004, disponible sur le site internet de l'autorité de sûreté nucléaire ([www.asn.gouv.fr](http://www.asn.gouv.fr)).

Ce document comprend

- La lettre de prise de position,
- Les directives techniques pour la conception et la construction de la prochaine génération des réacteurs nucléaires à eau sous pression,
- Les règles techniques relatives à la construction des circuits primaires et secondaires principaux des réacteurs nucléaires à eau sous pression.

Les directives techniques s'appuient sur des travaux IPSN (IRSN maintenant) et RSK, le tout examiné par le Groupe Permanent, mais le rapport mis sur le site ne concerne que «la philosophie et l'approche de sûreté». Afin de pouvoir se faire une opinion factuelle sur l'évolution de la sûreté de ce projet par rapport à ses prédécesseurs, il est indispensable de pouvoir consulter le rapport préliminaire de sûreté qui, à cette date, ne nous est toujours pas accessible.

Une lecture attentive de ces textes nous a plongé dans un abîme de perplexité, tant il apparaît que ce ne sont que des recueils de vœux pieux.

Les objectifs fixés par l'ASN dans une lettre du 22 juillet 1993 étaient ambitieux :

- Le nombre des incidents doit diminuer, notamment par l'amélioration de la fiabilité des systèmes et par une meilleure prise en compte des facteurs humains.
- Le risque de fusion du cœur doit être réduit de manière significative.
- Les rejets radioactifs pouvant résulter de tous les accidents concevables doivent être réduits significativement.

Au stade actuel de l'examen du projet de réacteur EPR, l'ASN considère «que les options de sûreté retenues, satisfont globalement à l'objectif fixé d'amélioration générale de la sûreté».

Toutefois, elle souligne qu'il reste des points à confirmer :

- La prévention des erreurs humaines, l'amélioration de la radioprotection des travailleurs, ainsi que la réduction des rejets radioactifs et de la quantité et de l'activité des déchets.
- Les dispositions de conception, de fabrication et d'exploitation des lignes principales du circuit primaire, et le cas échéant des circuits secondaires, devant permettre d'exclure de certaines études d'accident leur rupture complète doublement débattue.
- L'architecture matérielle du contrôle-commande.
- La conception du récupérateur de cœur fondu mis en place pour la gestion des accidents graves.
- La compatibilité des caractéristiques du projet standard de réacteur EPR avec le site de réalisation qui serait proposé.

Elle note également qu'«il est nécessaire d'examiner la protection de l'installation vis-à-vis des actes de malveillance», dont «la protection du réacteur contre les chutes intentionnelles d'avions commerciaux».

Déjà, à ce niveau de lecture, la précision de certains objectifs est confondante :

- «Le risque de fusion du cœur doit être réduit de manière significative».
- «Les rejets radioactifs pouvant résulter de tous les accidents concevables doivent être réduits significativement».

Significatif signifie quoi ? Est-ce une nouvelle unité de mesure ?

Ce qui est «significatif», c'est que la sûreté de ce nouveau réacteur, à la lumière des incidents des REP actuels et si la décision de le construire est prise, doit être améliorée. Mais l'approche retenue ne garantit rien sur les améliorations possibles.

Clamer qu'il sera 10 fois plus sûr, qu'il fera moins de déchets (15 % parce qu'il utilisera lui-même le plutonium qu'il produit) ne repose sur rien de tangible dans les dossiers consultables par les citoyens.

Cette réduction proclamée de la diminution des déchets provient de la volonté d'augmenter le taux de combustion des combustibles. Cette politique a pour élément moteur l'augmentation de l'espacement des arrêts pour recharge de combustible qui conduirait à une augmentation de la disponibilité du réacteur, donc une amélioration du facteur rentabilité. Ceci impose deux exigences techniques.

- La première est l'augmentation du taux d'enrichissement des combustibles soit en U235, soit en Pu239. Cette exigence se heurte à des limites physiques de réactivité au-delà desquelles la sûreté du réacteur n'est plus garantie en phase accidentelle. La seconde est la tenue des gaines à des taux d'irradiation neutronique beaucoup plus élevés. Actuellement les recherches destinées à trouver un matériau permettant d'atteindre des taux élevés de fluence neutronique, donc de dpa (déplacements par atome), se font encore de façon empirique sans que l'on sache si elles pourront aboutir.

Le facteur d'amélioration de la sûreté est calculé sur la base d'analyses probabilistes qui ont quasiment toujours été prises en défaut lorsqu'elles ont été confrontées à un incident ou accident réel.

Force est de constater que « les fameuses avancées de sûreté » sont encore en gestation.

Si on examine les réalisations précédentes et en particulier les tout derniers réacteurs du palier N4 (Chooz et Civaux), on constate qu'il a fallu 4 ans pour réussir à mettre en place un nouveau contrôle-commande qui est toujours imparfait.

Quant aux canalisations, celles du refroidissement de réacteur à l'arrêt (RRA), elles étaient fissurées après 6 mois de fonctionnement parce qu'un problème élémentaire de plomberie avait été « oublié » : le non-mélange instantané des eaux chaudes et froides.

Les nouveaux modèles de grappes de barres de commande destinés au palier N4, avaient été si bien testés avant fabrication définitive que lors de leur première implantation sur une installation industrielle, la centrale de Daya Bay, en Chine, les barres refusèrent obstinément de descendre conformément à leur cahier de charge.

Ces vœux pieux des autorités et les considérations qui en résultent, exposés dans ce document, sont sûrement les mêmes que ceux qui avaient préparé la naissance du palier N4. Vraisemblablement les mêmes avis favorables avec réserves avaient été donnés. La constatation des défaillances donne à penser plusieurs hypothèses :

- Le constructeur ne tient pas compte des réserves, ou même des règles de l'art et il n'y a plus qu'à essayer de trouver ultérieurement des solutions palliatives (par exemple utilisation de mauvais granulats pour la fabrication du béton des doubles enceintes, suivi d'opérations de colmatage de la paroi interne avec des résines dont la tenue dans le temps et en conditions d'accident grave reste à prouver) ;
- Toute la chaîne de contrôle-qualité, depuis le dessin, les tests, la mise en place, chaîne qui devrait commencer aux bureaux d'étude, en passant par les bureaux de contrôle, les analyses par les supports techniques de l'ASN, puis les prises de décision par le constructeur et l'ASN peut être défaillante comme pour les canalisations du RRA des réacteurs du palier N4 ou pour les barres de contrôle.
- Certains phénomènes sont méconnus, voire non compris sur le plan théorique, tels ceux de la fatigue pour lesquels on applique des règles empiriques (au doigt mouillé, comme disent les spécialistes).

Une grande attention est apportée à la problématique des accidents graves conduisant à la fusion du cœur. Il est clair que pour cette famille de réacteurs la perte du modérateur donc du caloporteur induit une très forte probabilité de fusion du cœur. L'accident de THREE MILE ISLAND en 1979 en est l'illustration. Le dénoyage du cœur a conduit à la fusion d'environ 80 % de sa masse. C'est seulement après une dizaine d'années de travaux qu'on a pu se rendre compte que, bien qu'ayant tenu, la cuve était profondément fissurée.

Pour l'EPR, il est prévu de placer un récupérateur de cœur fondu pour la gestion des accidents graves, ce qui n'avait pas été jugé utile pour tous les réacteurs construits en France après 1979.

Toutefois, le dossier indique sous la rubrique « Refroidissement du cœur en dehors de la cuve » (page 56) : *« Jusqu'à maintenant aucun système de codes valides ne peut décrire de manière fiable les phénomènes pour les séquences d'accident grave. Aussi la conception du puits de cuve et de la grande chambre d'étalement, y compris le refroidissement du corium, doit être justifiée par le concepteur sur la base de résultats expérimentaux et de calculs associés pour un large spectre de scénarios possibles. »*

Tout l'inventaire des expérimentations, démonstrations, études demandées par l'ASN dans le cadre de cette problématique (pages 53 à 56), montre à quel point l'occurrence d'une fusion de cœur avec les classes de combustibles envisagées sur ce nouveau réacteur, semble préoccupante.

Il nous paraît indispensable qu'un « status report » soit fait sur ce domaine, et ce par une instance plurielle permettant d'éviter les dérives partisans de certains rapports officiels récents sur un sujet de cette importance. Cette analyse est une nécessité incontournable avant toute prise de décision concernant l'éventualité de la construction d'un tel réacteur.

Quant aux actes de malveillance, on en est encore à croire que les chutes d'avion se limiteront au CESSNA ou au LEAR JET. L'impact d'un gros-porteur bourré de kérosène reste soi-disant « impossible ». D'une part, rien n'est impossible en terrorisme et d'autre part la taille des avions (A380 ou nouveaux Boeing) risque de



fausser toutes les évaluations. Rappelons que même sans impact direct, la boule de feu de kérosène, couplée à l'onde de choc sur le site, risque de tout dévaster.

Le dossier, tel que nous le connaissons à l'heure actuelle, montre que de nombreuses incertitudes doivent être levées en préalable à toute décision. Il est trop fréquent que des impasses soient faites, laissant en suspens des questions pour lesquelles on suppose que les réponses arriveront en temps et heure. Et lorsque les réponses ou les solutions arrivent à un stade de la construction où elles ne peuvent plus être prises en compte, il est coutumier de se contenter de palliatifs plus ou moins efficaces, appuyés par de brillants calculs permettant de «justifier» les manquements techniques. Ces palliatifs ne sont en fait que des brevets de bonne conscience pour les décideurs.

En guise, non de conclusion, mais d'exemple du style de ces documents, voici un court extrait de la page 4 des règles techniques relatives à la construction des CPP et CSP.

*«Dès la conception des appareils, toutes les mesures nécessaires sont prises pour faciliter l'accessibilité, l'inspectabilité, la réparabilité, voire le remplacement des différentes parties de ceci. Des cas particuliers peuvent présenter des limitations ou une impossibilité à la remplaçabilité, s'ils résultent d'un choix dûment effectué en amont. Les mesures nécessaires sont prises pour que l'accessibilité et l'inspectabilité puissent être maintenues compte tenu de l'irradiation des matériaux en permettant en particulier la mise en œuvre d'exa-mens à distance et l'utilisation d'outils de maintenance adaptés.»*

Ces textes ont dû être rédigés avant la nouvelle mode, sinon il serait question de accessibilité, inspectance, réparation, remplaçance, etc.

Tout ce fatras nous semble être un amphigouri...

*Monique et Raymond SENÉ, GSIEN, 2 rue François Villon - 91400 ORSAY*

L'émergence du débat sur le secret défense a un peu écrasé cette problématique principale, qui était que des choses qui n'ont aucune raison d'être secrètes le sont. En apportant une sorte de légitimité au secret, ça a créé une confusion entre les deux sujets qui a rendu la suite plus difficile.

**Y.M.** - Cette crise a donc conduit à ouvrir un travail spécifique sur l'accès à l'information, mais pour quel résultat final ? Qu'est-ce qui reste, sur le fond ou sur des questions de méthode, du travail qui a été fait sur cette question des secrets ?

**A.S.** - Tout d'abord, l'histoire n'est pas finie. Mais c'est là que je regrette la mauvaise diffusion, le non-service après-vente : le rapport du groupe de travail, pour la première fois un groupe pluraliste sur la transparence, avec un volet international, avec des propositions concrètes, c'est tout de même intéressant ! Et ça n'est pas tellement connu, finalement. Mais, pour moi, il y a des vraies propositions, et il faut qu'on ait la volonté de ne pas s'arrêter là. De plus, il y a une ouverture sur la question du rapport préliminaire de sûreté. On a tout de même pointé le cœur du sujet sûreté, avec le rapport d'EDF qui n'est pas public, et derrière, le travail de l'IRSN qui ne l'est pas non plus.

Au final, on a une loi sur la transparence qu'il faut mettre en application : comment ça se situe par rapport aux vraies questions qu'on a posées ? On a fait un travail qui est vraiment une première, loin d'être nul. Mais qui peut être enterré, ça, c'est clair.

**Y.M.** - Le débat public est un dispositif qui permet de l'innovation de la part des commissions : c'est ce qui s'est passé en réaction à la crise sur l'accès à l'information. On peut élargir rétrospectivement cette réflexion : y a-t-il des formes de réunions, de débat, d'organisation de la discussion que la commission aurait pu développer et qui auraient permis de contourner ou de lever d'autres obstacles identifiés ?

**M.C.** - Il est très difficile de répondre à cette question. Un premier constat, c'est que le fait d'amener dans le débat un peu de parole de l'étranger s'est à chaque fois révélé utile. Non pas parce que la parole de l'étranger est plus vraie, mais simplement parce qu'elle n'est pas enfermée dans les mêmes habitudes, dans les mêmes non-dits. C'est quelque chose de peu habituel, y compris dans le débat public, et ça pose en pratique des questions de temps, de moyens, etc. Mais on en a clairement vu l'intérêt, notamment pour introduire une dimension européenne qui restait largement sous-dimensionnée dans l'ensemble des discours, à commencer par le dossier d'EDF et le Cahier collectif d'acteurs, alors qu'on peut difficilement raisonner hexagonal sur un sujet pareil !

Sur la forme des réunions, maintenant, autant je reste très dubitatif sur l'expérience de synthèse filmée, autant la présence dans la salle du même journaliste que dans le film, Paul De Brem, pour interpeller la tribune était ponctuellement efficace. C'est une vraie question de fond : faut-il introduire dans les réunions cette figure, mettre en scène un interlocuteur capable de synthétiser les niveaux d'interrogation par rapport

à un maître d'ouvrage qui présente son projet ? Et de mettre ainsi les autres acteurs dans leur vrai rôle, celui de discutants de ce projet. Nous avons malheureusement, après un débat interne à la commission, décidé de ne pas le faire systématiquement. Avec le recul, je crois que c'est nécessaire de le faire : il est évident que le maître d'ouvrage doit avoir sa parole, mais si ensuite on se contente d'enchaîner à la tribune une brochette de discours pour ou contre, c'est très difficile de démarrer un débat avec le public sur cette seule base.

**Y.M.** - Ce type de réflexion sur la méthode a été au cœur des travaux de la commission. Au final ce débat sur l'EPR, comme d'ailleurs celui sur les déchets, a donné lieu à un certain nombre d'innovations dans la procédure de débat public, d'autant plus fortes qu'elles s'appliquaient à un domaine, le nucléaire, que le débat public abordait pour la première fois. Que retenir de ces innovations ? Qu'est-ce qui en reste en terme de méthode, qui ait une chance de durer, au-delà des problèmes de suivi que nous avons évoqués ?

**M.C.** - En premier lieu, l'idée du cahier collectif est incontestablement une bonne idée. Pour mettre en débat des sujets aussi complexes, c'est vraiment très bien d'organiser un document dans lequel s'expriment et se confrontent un certain nombre d'acteurs, ou pour ne pas reprendre ce jargon un peu bizarre du débat public, d'intervenants, qui connaissent le dossier et qui ont une expression publique, une tradition, locale ou plus large, sur le sujet.

Mais pour le coup, on peut sûrement faire beaucoup mieux dans la forme : c'était une première, et il reste pénible à lire pour qui ne connaît pas le sujet. Il faudrait donc retravailler la forme autour de cette idée qu'un certain nombre d'intervenants s'expriment sur les points de controverse à mettre en débat, participent à définir une équation du débat. C'est un outil fondamental.

**A.S.** - Et puis il y a les deux groupes pluralistes. Celui sur les scénarios dans le domaine électrique, et celui qui a donné naissance au rapport sur l'information. Ce sont aussi deux expériences très intéressantes.

L'idée est, à chaque fois, de dépasser l'échange stérile d'arguments sur la place publique, de se mettre autour de la table pour essayer d'écrire quelque chose ensemble. On peut là encore songer à améliorer le produit, mais ce qui a conduit à élaborer le produit constitue en soi deux innovations très riches.

Reste à mettre en place un bien meilleur suivi. C'est une vraie lacune, quand on est sur des débats qui ne sont pas uniquement ponctuels, mais qui sont destinés à avoir des rebondissements dans l'avenir. La mémoire ne consiste pas uniquement à conserver les documents sur un site internet, il est impératif que ce soit valorisé auprès des acteurs qui ont à en connaître. Le débat a montré une vraie réussite dans le partage des connaissances parmi des acteurs qui connaissent un bout du sujet. Mais sans une stratégie plus réfléchie de diffusion, il n'y a pas de valorisation plus large.

**M.C.** - L'impact reste effectivement trop restreint lorsqu'on songe que le débat public doit sortir du cercle des experts. La vocation est bien d'aller au-delà de la progression dans la compréhension à quelques-uns, entre l'équipe-projet d'EDF, les membres de la commission particulière, et quelques acteurs associatifs.

On peut juger, au regard de cet impact, que le débat public est un outil très cher. Mais les trois-quarts du budget passent dans la communication, alors que, clairement, dans ses formes traditionnelles, elle n'aide pas à résoudre les problèmes dont nous parlons. On a beau avoir sur ce plan des conseillers compétents et motivés, on constate au final un décalage énorme entre leur savoir-faire, ce qu'ils peuvent proposer, et les besoins réels de cette valorisation. C'est très regrettable qu'il ne semble pas y avoir, du point de vue de la CNDP, d'apprentissage sur ce type de préoccupation, d'effort de retour d'expérience ou d'échange entre les commissions.

**A.S.** - C'est vrai que ce partage ne se fait pas, alors qu'échanger nos impressions avec les membres de la commission déchets, ou peut-être avec une commission travaillant sur un sujet complètement différent du nôtre, serait sans doute quelque chose d'intéressant. ■